L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE.

POUR PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.
DE LA VIRGINIE.
POUR VICE PRESIDENT:
WM. A. GRAHAM.
DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS
Pour président et pour vice-président:

Premier District—JACQUES TOUTANT, de St-Bernard, (substitut, J. W. HULING, de Plaquemines.)

Second District—CHRISTIAN ROSELIUS, d'Orléans. (substitut CYPRIEN DUFOUR, d'Orléans.)

Troisième District—DUNCAN F. KENNER, de l'Ascension; (substitut, FERGUS GARDÈRE, de Jefferson.)

Quatrième District—GEO. W. WATTERSTON, de Livingston; (substitut, R. J. BARROW, de Ouest Féliciana.)

Cinquième District—ALEXANDRE DECLOUET de St-Martin; (substitut, J. K. ELGEE, des Rapides.)

Sixième District—JOHN RAY, de Ouachita, substitut, D. F. ROYSTER, de Caddo.)

PROGRAMME WHIG.

Les whigs des Etats-Unis réunis en Convention fermement attachés aux grands principes conservateurs qu'ils ont toujours professés, pleins de confiance maintenant comme toujours, dans l'intelligence du peuple américain, dans son aptitude à se gouverner lui-même, dans son dévouement à la Constitution et à l'Union, proclame les opinions suivantes comme celles qui dirigent leur parti:

1—Le gouvernement des Etats-Unis est limité dans ses pouvoirs; il ne peut exercer que ceux qui lui sont spécialement attribués par la Constitution, ainsi que les privilèges nécessaires à l'exercice desdits pouvoirs. Quant aux pouvoirs qui ne lui sont point attribués spécialement ou implicitement, ils sont réservés expressément aux divers Etats et au peuple.

2—Les gouvernemens d'Etat doivent être protégés dans l'exercice des droits qui leur sont réservés, de même que le gouvernement général doit pouvoir exercer librement ses pouvoirs constitutionnels. Il importe que l'Union soit respectée et défendue contre [illegible] de nos libertés.

3—Tout en sympathisant cordialement avec ceux qui luttent pour la liberté, en quelque pays que ce soit, nous adhérons à la doctrine émise par le fondateur de la république dans son discours d'adieu. Nous croyons avec lui que nous ne devons pas contracter d'alliance dangereuse avec les nations étrangères et adopter une politique qui nous fasse quitter notre terrain national. Notre mission comme république n'est pas de propager nos opinions ou d'imposer à d'autres pays par la ruse ou par la force, notre forme de gouvernement, mais de prêcher par l'exemple et de démontrer aux yeux de tous par nos succès, notre modération et notre justice, les effets bienfaisants du gouvernement populaire et les avantages des libres institutions.

4—Là où le peuple crée et dirige le gouvernement il doit obéir à la constitution, aux lois et aux traités, s'il veut conserver sa propre estime et celle des nations étrangères.

5—Le gouvernement doit être dirigé avec la plus stricte économie, et un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de l'administration doit être perçu au moyen de droits d'entrée et non de taxes directes; et en fixant l'échelle de ces droits, une bonne politique exige que l'on distingue entre les divers objets soumis à l'impôt afin d'encourager dans une sage mesure l'industrie américaine, dans toutes les classes et dans toutes les parties du pays.

6—La Constitution accorde au Congrès le pouvoir de créer des ports et de les entretenir, comme aussi de faire sauter les obstacles qui gênent la navigation des rivières, dans tous les cas où ces améliorations sont nécessaires à la défense commune et à la protection ainsi qu'à la facilité du commerce étranger ou du commerce intérieur; ces améliorations étant toujours de leur nature nationales et communes.

7—Le gouvernement fédéral et celui des différens Etats font partie du même système; ils sont l'une et l'autre nécessaires à la prospérité, à la paix et à la sécurité des citoyens; ils méritent la sincère et immuable affection du peuple américain. Le respect de ces deux gouvernemens et des mesures constitutionnelles qu'ils ont créé est commandé par les plus simples motifs d'intérêt national, particulier et individuel.

8—La série d'actes du 31me Congrès, connus généralement sous le nom de compromis ou de mesures adoptées pour le recouvrement des esclaves fugitifs y compris, est reçue et acceptée par les whigs des Etats-Unis comme un règlement définitif, en principe et en fait, des questions qu'elle embrasse, et pour ce qui rapporte à ces actes, nous les maintiendrons et nous insisterons pour qu'ils soient strictement exécutés, jusqu'à ce que le temps et l'expérience aient démontré la nécessité de nouvelles dispositions pour empêcher que les lois ci-dessus ne soient éludées, d'une part ou qu'on en abuse d'une autre, ET POURVU AUSSI QUE CES DISPOSITIONS N'ALTÈRENT EN RIEN L'EFFICACITÉ DES LOIS ACTUELLES DESTINÉES A REMPLIR LE VŒU DE LA CONSTITUTION. Nous protestons contre toute nouvelle agitation des questions ainsi résolues comme dangereuse pour notre paix, et nous nous élèverons contre toute tentative qui aurait pour but de continuer ou de renouveler cette agitation, quelle que soit l'époque et de quelque façon qu'elle se manifeste. Nous soutiendrons ces mesures d'une manière essentielle à la nationalité du parti whig et au maintien de l'Union.

☞ Nous appelons l'attention de nos amis whigs sur l'avis que publie dans une autre colonne le Club de SCOTT & GRAHAM.—Une assemblée de ce club aura lieu au Commercial Exchange, ce soir, 8 du courant, à 7 heures et demie.

BULLETIN.

Le Congrès s'est ajourné le 31 du mois dernier après une session à peu près nulle bien que fort longue. Nous n'avons pas l'intention de faire une analyse de ses travaux; ce serait une tâche ingrate que nous laissons à de plus courageux. Les chambres, au pouvoir des démocrates, ont été exclusivement dirigées par ces derniers, et les whigs n'ont pu y jouer qu'un rôle fort secondaire. La session a duré neuf mois, et les démocrates n'ont cependant rien fait. C'est à peine, il est vrai, s'ils ont consacré trois mois aux affaires. Le reste du temps a été gaspillé en discussions oiseuses. Disons aussi que le Congrès au lieu de réduire les dépenses publiques les a augmentées. De nouvelles places ont été créées sans nécessité et un marché conclu pour l'impression des documens publics qui coûtera au trésor la bagatelle de $200,000 par an —double et plus du prix auquel avait été adjugé le marché primitif. Mais il s'agissait de récompenser l'éditeur d'un journal locofoco!

Deux bills auxquels le peuple prenait le plus vif intérêt sont restés sur le bureau du secrétaire. Nous voulons parler du projet de loi dont le but était d'accorder aux divers Etats une partie du domaine public pour leur permettre d'exécuter les améliorations les plus pressantes, et de cet autre bill qui proposait également de céder des terres à chaque Etat de l'Union pour fonder des hospices destinés aux aliénés indigens. Nous regrettons vivement que ces deux mesures n'aient pas été soumises aux chambres en temps opportun. En revanche, le bill relatif à la navigation à vapeur et le bill des ports et rivières ont été adoptés par le Congrès et ratifiés par le président. La première de ces lois a pour but de rendre moins fréquens les accidens qui surviennent à bord des bateaux à vapeur, en exigeant des officiers qui les commandent, des mécaniciens, des pilotes et des armateurs des garanties qu'on n'avait pas songé à exiger d'eux jusqu'à ce moment. Nous verrons si cette nouvelle loi sera plus efficace que les autres et produira les effets qu'on en attend. Le bill des ports et rivières est favorable à l'Ouest et au Sud, a été chaudement soutenu par les whigs et n'a trouvé d'adversaires que dans les rangs de la démocratie avancée. Le fanatisme des exaltés leur ferait sacrifier les plus chers intérêts du pays pour ne point trahir un principe vicieux.

Le bill du *Homestead*, la réforme du salaire des honoraires par la substitution d'un traitement fixe aux frais de route et à la rémunération quotidienne, l'amélioration du tarif, tous ces projets utiles, nécessaires, indispensables, et bien d'autres encore sont restés sur le carreau.

Triste Congrès, tristes législateurs!

L'administration a su compenser par son énergie, son activité, son attitude ferme et prudente à la fois le vide et le néant des séances du Congrès. Elle s'est trouvée plusieurs fois en présence de difficultés fort graves dont elle a triomphé avec bonheur. Nos différends avec le Mexique au sujet de la concession Garay se dénoueront à l'amiable. Nos voisins feront des concessions, et de notre côté nous tâcherons de ne pas nous montrer trop exigeants. La question des pêcheries n'est guère plus dangereuse; après avoir soulevé de violentes polémiques, c'est à peine si elle trouve encore de loin en loin un écho affaibli dans la presse. L'Angleterre ne désire point rompre avec nous: ses intérêts sont trop intimement liés aux nôtres pour qu'elle les compromette sans nécessité absolue. On s'entendra de part et d'autre, car on aurait tout à perdre à se fâcher et à mettre flamberge au vent. Les morues des bancs de Terre-Neuve n'auront point cet honneur d'avoir mis l'épée des combats aux mains de deux grands peuples.

Il y a bien encore la difficulté avec le Pérou au sujet de la possession des îles Lobos. Mais M. Webster fera bien entendre raison au gouvernement de ce dernier pays. Et d'ailleurs si nous ne nous battons pas pour les morues au glaises, il n'est pas probable que le guano péruvien nous rende plus belliqueux, et malgré l'estime toute particulière que nos compatriotes du Nord professent pour cet engrais, nous doutons qu'ils consentent à l'annexer politiquement aux Etats-Unis. La force ne sera jamais que superficielle, le fumier des îles Lobos se mêlera au sol et à l'Union possible de la Nouvelle-Angleterre, et ce sera la seule Union possible.

Nous n'en dirons pas autant des îles Sandwich. Il paraît constant que des propositions ont été faites au gouvernement américain pour accepter la souveraineté de l'archipel. Nous puisons notre conviction à cet égard dans le silence même du président. Interrogé par le Sénat sur la réalité des ouvertures qui lui auraient été faites, M. Fillmore a répondu que l'intérêt public ne permettait pas de donner les explications que l'on désirait. C'est convenir tacitement qu'il a été fait au moins des propositions. Nous ne désespérons pas de voir un jour la domination américaine s'étendre sur les archipels du Pacifique. Nous toucherons alors aux portes de l'Asie et le commerce des trois-quarts du globe sera entre nos mains. L'irrésistible attraction exercée par les Etats-Unis leur vaudra en outre tôt ou tard l'agrégation de nouvelles contrées qui augmenteront le territoire national déjà si vaste et nous pousseront dans un prochain avenir au premier degré de la puissance humaine.

Tout cela n'empêche pas que le peuple ne s'occupe un peu de prochain président. Cependant les esprits ne se sont pas encore passionnés et il règne une certaine froideur jusque dans les clubs politiques. Vienne le mois d'octobre et nous aurons [illegible] de fouler.

BARBECUE.—Le comité chargé des préparatifs du barbecue de Madisonville annonce aujourd'hui dans nos colonnes que le meeting ne pourra pas être tenu le 11. Quelques jours de plus sont nécessaires au comité pour tout préparer. Avis sera donné ultérieurement du jour où le barbecue aura lieu.

LES SERVICES DU GÉNÉRAL SCOTT.—Il s'est introduit une singulière coutume au Congrès, c'est de demander au trésor un compte détaillé des sommes payées aux candidats présidentiels pour les emplois publics qu'ils ont pu remplir ou les services qu'ils ont rendus. Le but de cette enquête, provoquée invariablement par les adversaires du candidat qui a le plus longtemps exercé des fonctions rétribuées par l'Etat, est de soulever contre ce dernier les jalousies haineuses de ceux qui ne voient que le total du salaire sans calculer le nombre des années et l'importance des services rendus. Le général Scott, on le pense bien, a dû subir comme les autres, cette nécessité de sa candidature. Or, comme il appartient à l'armée depuis sa première jeunesse et qu'il y a tout de suite obtenu un grade supérieur, il est facile de concevoir qu'il a dû recevoir du trésor fédéral beaucoup plus que M. Pierce dont les services publics se sont bornés à une promenade militaire au Mexique en qualité de général de brigade.

Ces comparaisons de salaire et ces rapprochemens de chiffres sont tout ce qu'il y a de plus stupide au monde. Est-ce donc un vol que de recevoir le traitement qui vous est alloué par l'Etat? Et ceux qui s'érigent en accusateurs, consentiraient-ils à exercer un emploi public sans être rémunérés! Mais un pareil désintéressement, possible seulement aux riches, ne serait pas à la portée d'un fonctionnaire sur mille.—Quant aux services rendus en particulier par le général Scott, nous demanderons à nos adversaires avec le *Louisville Journal*, s'ils les trouvent trop payés. Quelle est donc, à leurs yeux, la valeur en piastres et en cents de la bataille de Chippewa? Quelle est celle de Lundy's Lane? celle de Queenstown? celle de Vera-Cruz, de Cerro Gordo, de Contreras, de Churubusco, de Chapultepec et de Molino del Rey? A combien évaluent-ils l'éloignement des Cherokees opéré par les soins de Scott, la pacification de la Caroline du Sud, le maintien de la paix menacée par les troubles de nos frontières du Nord, l'intervention tutélaire qui a prévenu les hostilités entre le Maine et les provinces anglaises? Si le général Scott a été trop largement payé, si l'on trouve que ses services ne valent pas ce qu'il a reçu, que le gouvernement lui fasse un bon procès et le force de rendre une partie de ce qu'il a touché.

DÉSERTEURS DÉMOCRATES.—Le *Columbus Journal* du 24 août déclare avoir vu, dans un seul comté de l'Ohio, une liste de CENT démocrates qui ont abandonné M. Pierce pour le général Scott. Ces désertions se multiplient et il n'y a pas de comtés où nos candidats ne soient soutenus par des hommes qui professaient auparavant un ardent locofocoïsme. Aussi nous attendons-nous à voir Scott triompher à une forte majorité.

Dans la Virginie occidentale, les whigs montrent le plus grand enthousiasme. Les locofocos ayant nommé un comité de vigilance, quatre des personnes qui y avaient été portées ont fait biffer leurs noms de la liste en déclarant qu'ils étaient décidés à voter pour le général Scott.

TABLEAU MORTUAIRE.—Nous voyons dans le tableau mortuaire publié par ordre du bureau de Santé, que le nombre des décès à la Nlle-Orléans, dans le courant de la semaine dernière, a été de 148 dont 14 causés par le choléra et 11 par la fièvre jaune.

SAVANNAH.—Les amis de l'indépendance de Cuba—autrement dit les *flibustiers*—ont tiré le 1er de ce mois un salut de trente-deux coups de canon à Savannah en commémoration de la mort du général Lopez. Pendant toute la journée le drapeau adopté par la junte cubanaise a flotté à mi-mât sur la tour de la Bourse.

Congrès.
Cloture de la Session.
Séance du 31 août.

SÉNAT.—M. Bright, au nom d'un comité de conférence, et M. Rusk au nom d'un autre comité, font le premier un rapport sur le bill de l'armée, et le second un rapport sur le bill des routes postales, qui sont adoptés.

Sur la proposition de M. James, le sénat s'occupe de la résolution qui ordonne la nomination d'un comité pour instituer, après l'ajournement, une enquête et s'assurer si des fraudes n'ont point été commises contre les lois de revenu.

MM. Hale, Mason et Hunter combattent la résolution. MM. James, Hamlin et Clarke la soutiennent. Elle est adoptée par 26 voix contre 12; et le sénat désigne pour former le comité MM. James, Shields, Bright, Bell et Dawson.

Le règlement est suspendu pour envoyer au président les divers bills d'allocation.

Le rapport du comité de conférence au sujet du bill des allocations maritimes est adopté.

Le bill des allocations civiles et diplomatiques et le bill des allocations de l'armée et de la marine, sont signés par le président du sénat.

Le bill de la Chambre accordant des terres à l'Arkansas et au Missouri, pour les aider à construire des chemins de fer, est rejeté.

M. Soulé présente une résolution enjoignant au secrétaire de la marine de faire savoir au Sénat ce que dépense le gouvernement pour les différens arsenaux maritimes des Etats-Unis. La résolution est adoptée.

Un comité composé de MM. Underwood, Pratt et Bayard, est chargé de se transporter auprès du Président pour lui annoncer que le Sénat est prêt à s'ajourner. Le comité revient peu après et annonce que le Président n'a pas de nouvelles communications à adresser au Sénat.

M. Mangum présente des résolutions exprimant la reconnaissance du Sénat pour le zèle, l'intelligence et l'impartialité avec lesquels Wm. R. King a dirigé les délibérations de cette assemblée. Ces résolutions sont adoptées, puis après un discours de remercîmens de M. King, le Sénat s'ajourne indéfiniment.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Clark, au nom du comité de conférence, fait un rapport sur le bill des routes postales.

D'autres rapports de même nature sont présentés et adoptés.

Le reste de la séance est rempli par la discussion d'une foule de motions, puis enfin à minuit le speaker annonce que la Chambre est ajournée indéfiniment.

TEXAS.

Le steamer *Louisiana* nous a apporté hier des journaux du Texas jusqu'au 3 du courant.

Le gouvernement s'est décidé, paraît-il, à ne point convoquer une session extraordinaire de la Législature.

Le *San Antonio Ledger* contredit les bruits qui s'étaient répandus de déprédations commises par les Comanches dans le voisinage de fort Graham. Ces indiens, au contraire, n'ont jamais été aussi pacifiques.

M. William Finnin a été assassiné le 27 du mois dernier à Austin, par un nommé Blake H. Thompson.

Des meetings de ratification ont été tenus par les whigs à Austin, dans le comté de Harrison et ailleurs. Les amis du général Scott se montrent pleins d'enthousiasme.

Deux détenus, Robertson et Gibson, se sont échappés du pénitentiaire de Huntsville.

NOMINATIONS.—Les nominations suivantes ont été ratifiées par le Sénat, le 31 août, dernier jour de la session:

N. K. HALL, juge de la Cour de District—New-York.

L'hon. SAMUEL D. HUBBARD, du Connecticut, directeur-général des postes.

R. J. THORN, de l'Alabama, et HILAND HALL, du Vermont, commissaires des titres de terre en Californie.

JOHN T. TOWERS, de Washington, surintendant de l'instruction publique.

M. EDNEY, chargé d'affaires au Guatemala.

Le Sénat n'a pas statué sur la nomination de M. A. E. BRADFORD, désigné par le président pour remplacer M. McKenley, décédé, comme juge de la Cour Suprême. Le Sénat ne se prononcera sur cette nomination qu'à la session prochaine.

La nomination du général James Wilson, du New-Hampshire, comme commissaire des réclamations de terres en Californie, et celle de M. Jerome Fuller, comme juge supérieur du territoire de Minesota, ont été rejetées par le Sénat.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur *Anna*, capitaine Johnston, parti de la Nlle-Orléans pour les Opelousas, s'est heurté contre un chicot le 3 de ce mois, dans l'Atchafalaya, et a immédiatement coulé. Le chargement sera sauvé mais en assez mauvais état. Quant au bateau on ne pourra pas le relever.

Chronique Locale.

ENQUÊTE.—L'esclave George, appartenant à M. Mathias Gessnovich, est tombé hier dans le fleuve et s'est noyé. Le coroner a pratiqué la levée du corps et le jury d'enquête a rendu un verdict constatant le genre de mort.

—Henry Heard s'est transporté hier au bureau du recorder Genois et a déclaré sous serment que dans la nuit de lundi, en se rendant chez lui, il rencontra un individu nommé Joseph David qui le frappa de son épée au visage et sur les épaules. David a été arrêté et comparaîtra bientôt devant le recorder.

—La police du Deuxième District a arrêté Mary Harris, [illegible] et sa fille L'esurs, qui est folle. Elles sont accusées de troubler la paix du quartier qu'elles habitent.

—ARRESTATION.—Un individu, que la police connaît sous le nom de Wm Engles, a été arrêté hier pour avoir essayé de s'emparer de quelques objets qui se trouvaient à bord du bateau à vapeur *Tuskina*. L'accusé a comparu devant le recorder Winter et a été envoyé devant la Première Cour de District.

OUVERTURE DES ÉCOLES [illegible]—Les écoles du deuxième district se sont ouvertes lundi [illegible] vacances d'été. Les classes ont été immédiatement organisées par le directeur, M. G. Rossell.

HYDROPHOBIE.—Nous lisons dans la *Gazette des Opelousas* du 4 courant:

«Nous apprenons que, mardi dernier, un enfant de 10 à 12 ans, appartenant à M. Ross McClelland, est mort sur son habitation, sur le Bayou Têche, en cette paroisse, des suites de l'hydrophobie. On se rappelle qu'il a été mordu par un chien, il y a quelques mois, mais on ne supposait pas ce chien fut enragé, et ce n'est que récemment que les premières atteintes de cette terrible maladie se sont fait remarquer chez cet infortuné.»

M. P. J. Proudhon.

Le célèbre démolisseur de la papauté a été vivement attaqué par une partie de la presse au sujet de son dernier ouvrage. M. Proudhon, pour imposer silence à des bruits malveillans, a adressé au *Siècle* la lettre suivante:

Paris, 10 août 1852.

«Monsieur le rédacteur,

«Contre les injures d'une presse sans honte et sans principes, vous défendez la liberté avec tant de zèle, que vous ne refuserez pas peut-être d'ajouter à vos motifs la communication suivante, qui peut avoir son à-propos:

«Depuis huit jours, il circule les bruits les plus absurdes au sujet de l'autorisation qui m'a été accordée par le président de la république de faire paraître mon dernier ouvrage. Suivant les uns, il y aurait eu connivence entre l'auteur et le chef de l'Etat. Connivence en quoi? sur quoi? pourquoi?... D'autres soutiennent que la religion du président a été surprise. Surprise, après huit jours d'examen! Quelle bêtise! Bref, on soutient dans les meilleurs lieux, que c'est impossible, qu'il faut arrêter le livre, décréter l'auteur, et lui infliger un châtiment exemplaire. Le journal de M. Guizot se montre le plus ardent dans ce *tollé général*.

«Il est temps de mettre fin à ce scandale. Voici la lettre que j'ai adressée au président de la république pour obtenir la libre circulation de mon livre. Je ne la publierais point si je n'étais sûr qu'en donnant au pays une espérance, elle fait le plus grand honneur à celui qui y a répondu par un geste affirmatif. Mais il faut que justice soit faite à tous, même à Louis-Napoléon.»

«Recevez, etc. P.-J. PROUDHON.»

«Au président de la république.

«Paris, 29 juillet 1852.

«Monsieur le président,

«En 1848, j'ai combattu votre candidature à la présidence de la république parce que je la jugeais menaçante pour la démocratie; hostile aux républicains. Les amateurs de pamphlet ont gardé le souvenir de ma polémique de ce temps-là.

«Après l'élection du 10 décembre, j'ai fait une maladie grave qui m'a forcé pendant un mois de m'absenter de l'assemblée nationale, dont j'étais membre. La cause de cette maladie, monsieur le président, je n'ai pas besoin de vous la dire: tandis que le peuple vous élevait sur le pavois, il me perçait le cœur.

«A peine rétabli de mes chagrins et de mes fatigues, sur la fin de janvier 1849, j'ai attaqué votre pouvoir nouveau avec toute l'irritation de la convalescence. Cette attaque m'a valu trois ans de prison, qui ont pris fin au 4 juin 1852.

«Pendant la première année de ma captivité, j'ai recommencé la lutte autant de fois qu'il m'a été possible. J'ai subi, pour cette obstination, deux mises au secret, deux transfèremens et deux procès, dont l'un a été abandonné pour vice de forme et l'autre s'est terminé par un acquittement. Je ne me suis résigné au silence que lorsqu'il m'a été notifié par le préfet de police que la prison emportait pour moi, journaliste, avec la séquestration de ma personne, le silence de ma parole. La loi pénale n'en dit rien, et sous le dernier roi, cela ne s'était pas vu; mais le temps et les circonstances donnent aux lois leur interprétation.

«Après le coup d'Etat du 2 décembre et la défaite de l'insurrection, j'ai été pendant cinq jours comme un condamné à mort. Je n'avais rien à craindre pour ma personne; mais le coup porté à la république me désespérait. Ah! monsieur le président, vous n'avez eu, vous ne rencontrez jamais d'adversaire plus énergique et en même temps plus désintéressé que moi. Je n'ai point été votre rival, comme d'autres qui, à mon avis, en étaient dignes, le furent; je n'aspire point à votre succession, comme d'autres qui valent moins peut-être, y pensent. Je n'en veux pas plus à votre dignité qu'à votre personne, et je ne conspire pas. J'ai vu en vous l'ennemi de la république que j'avais embrassée: ne cherchez pas d'autre cause à mon opposition.

«Depuis votre second avènement, j'ai cherché à me consoler,—je serais mort sans cette consolation,—en découvrant à moi-même que vous étiez le produit de circonstances fatales, et que cette révolution, que mes amis et moi n'avions sans doute pas été trouvés dignes de faire, vous en étiez, bon gré, mal gré, le représentant. Louis Napoléon, me suis-je dit, est le mandataire de la révolution, à peine de déchéance!

«Aussitôt, je fais de ma pensée un livre; j'imprime ce livre; mais la police en interdit la vente, menaçant à la fois l'imprimeur et le libraire. Pourquoi? C'est ce que je viens vous demander à vous-même, monsieur le président. Pardonnez cette interrogation à un républicain.

Vous êtes la révolution au dix-neuvième siècle, car vous ne pouvez pas être autre chose.—Hors de là, le 2 décembre ne serait qu'un accident historique, sans principe, sans portée: voilà mon premier point. Maintenant, le savez-vous, monsieur le président? le voulez-vous? Pouvez-vous dire? Questions scabreuses et que je n'ose résoudre: voilà mon second point. C'est tout mon livre; consolation pour moi-même, espérance à mes coreligionnaires, défi à la contre-révolution! A ce livre, j'ai donné ma façon, mon style, mes idées, mes opinions, mes craintes; du reste, et malgré mon extrême franchise, pas la moindre attaque, ni au président ni au gouvernement.

«Je ne me suis pas dissimulé que ce livre, en donnant la raison d'existence du 2 décembre, lui créait une sorte de légitimité dans la conscience, que recevant ainsi sa signification de l'histoire, le gouvernement en recevrait une nouvelle force, et qu'à ce que nous tombe de ma plume: «Louis Napoléon est le mandataire de la révolution,» la populace de l'homme, tant de fois fatale aux républicains, monterait encore parmi ses sept millions de voix.

«Homme de parti, je me suis dit ces choses, j'hésitais; j'ai passé outre; laissez-moi vous dire, monsieur le président, pour quel motif et dans quel esprit.

«J'ai considéré que vous ne pouviez obtenir, comme mandataire de la révolution, un plus sincère auquel la révolution n'eût sa grande part. J'ai donc espéré, dans l'intérêt de cette révolution, que la France, éclairée sur sa situation véritable, rassurée par vous contre toute surprise, pourrait enfin envisager de face la question qui lui a été posée en février;—j'ai espéré que, lors notre pays, qu'on vit de tout temps à la tête du mouvement intellectuel, à l'époque des troubadours, à la renaissance, au dix-septième et au dix-huitième siècles, pourrait suivre sans danger la révolution philosophique et sociale, commencée au dix-neuvième, et à laquelle vous-même, monsieur le président, avez pris part,—j'ai espéré enfin, qu'au tout de l'exil, dans les prisons, la démocratie recevrait de mes paroles quelque allégement, et que peut-être il serait permis à ceux qui partagent ma résignation dans le présent, et ma confiance pour l'avenir, de revoir, libres et inoffensifs, leurs amis et leurs foyers.

«Compensation faite, je n'ai pas cru devoir subordonner à mes ressentiments de parti les intérêts généraux de la révolution, et donner plus longtemps la joie de notre infortune à ces vieux partis dont la longue trahison a décidé le succès du coup d'Etat, et qui tous, sans en excepter le clergé, se sont montrés sans miséricorde....

«Maintenant la police arrête la vente de mon ouvrage. Le nom de l'auteur, le titre du livre, les formes de langage, voilà ses griefs!....

«Je me croirais un hypocrite et un lâche si, après m'être mis dans le cas de solliciter votre intervention, monsieur le président, je faisais au pouvoir la moindre excuse. Qu'est-il donc besoin que je m'explique? J'ai voulu que ma publication fût un acte de haute moralité; il ne tient qu'à vous, monsieur le président, d'en faire un acte de haute politique. Pour cela, il faut que mon livre paraisse, tel que je l'ai fait, avec ses amertumes, ses hardiesses, ses méfiances, ses paradoxes. Je ne passe condamnation que sur ce qui sera déclaré crime ou délit par les tribunaux; en ce cas, je demande que la condamnation tombe exclusivement sur ma tête.

«Je me disais, il y a quatre jours: qu'il se trouve un homme de tête et de cœur, un seul dans le gouvernement du 2 décembre, et mon œuvre passe. Faut-il que j'aille jusqu'à vous, monsieur le président, pour rencontrer cet homme-là?

«Je suis, etc. P.-J. PROUDHON.

«P. S. La terreur exercée par la police est telle, qu'il a été impossible à l'auteur d'obtenir un seul exemplaire de son livre pour le président de la république.»

FEUILLETON.

MEDITATIONS
Sur la civilité, dite puérile et honnête.

DEUXIEME MEDITATION.
SUR LE DEUIL.

Une des prétentions des hommes a été longtemps, en France, la beauté de la jambe. Je suppose qu'au jour les jambes grêles, torses, cagneuses, se réunirent et décidèrent qu'il était parfaitement inutile de montrer des jambes incorrectes, et d'augmenter par une comparaison humiliante le triomphe de ceux que la nature avait mieux partagés sous ce rapport. On proscrivit en conséquence les culottes courtes, le bas de soie, les boucles de jarretières et de souliers, et on imagina les pantalons. Mais si les jambes difformes ou sans formes étaient les seules qui se cachassent dans ces étuis de drap, le but n'était pas atteint: les jambes mal faites se compterent, et, se trouvant en immense majorité, elles promulguèrent alors que la culotte serait désormais ridicule. Par ce moyen la majorité cacha à la fois et les vilaines et les belles jambes de la minorité.

C'est un procédé très fréquemment employé dans la société.

Nous le retrouvons dans les pratiques et les usages adoptés pour témoigner sa douleur de la perte des personnes que l'on aime ou que l'on est censé devoir aimer.

A en juger par ces usages, on serait tenté de croire qu'il a paru nécessaire de donner à la douleur permise et convenable des limites générales et communes en deçà desquelles toute manifestation serait déclarée peu décente, et au delà de mauvais goût. Il a été également convenu que ceux qui accompliraient scrupuleusement certaines pratiques simples et faciles seraient considérés comme éprouvant une douleur suffisante. Il est aisé de voir combien ces règles étaient nécessaires. La veuve de Mausole perd son époux: non contente de lui faire bâtir un magnifique sépulcre, elle laisse le tombeau vide et se nourrit de la cendre de Mausole. N'est-il pas fâcheux pour les femmes contemporaines qui regrettent et pleurent suffisamment leurs époux, de se voir ainsi effacées et humiliées par cette veuve excentrique?

Pour ne plus être exposées à de pareils désagrémens, on a régularisé la douleur conjugale et mis un peu d'ordre dans les larmes.

Ainsi, une femme doit regretter son mari un an et six semaines;—un homme ne regrette sa femme que six mois.—C'est-à-dire que la veuve, le matin du quatre cent soixante et onzième jour, et le veuf, à l'aube du cent quatre-vingt-unième jour, se réveillent gais et allègres.

Mais à quoi voit-on qu'une femme regrette son mari? A quoi voit-on qu'un mari regrette sa femme?

S'il fallait pleurer, se priver de tout plaisir, éviter toute distraction, on deviendrait à charge à soi et aux autres.

On a choisi ce qu'il y avait de plus convenable dans les diverses manifestations extérieures de la douleur. Ovre vu des gens maigris de douleur, d'autres s'arracher les cheveux, se meurtrir le visage et la poitrine, déchirer leurs habits, se rouler dans la cendre de foyer et dans la poussière des chemins.

On a remarqué par toutes ces exemples des nés par les excentriques, et principalement chez les [illegible], des vêtemens, mais il fallait que le deuil fût une palme de long; moins, c'était sans esprit peu touché de la mort de son proche; plus, c'était de l'affectation; mais rien n'était facile que de se renfermer dans la règle. Dans certains cas, on pouvait recoudre la déchirure à des intervalles divers, mais fixés. De cet usage viennent ces paroles de Salomon, devenues proverbes et répétées souvent sans qu'on y attache leur véritable sens: «Il y a un temps pour déchirer et un temps pour recoudre.»

On a modifié cette manifestation tout en la conservant. Au lieu d'arracher leurs cheveux, les veuves les cachent sous un bandeau, ou du moins ne les frisent pas; c'est plus commode.

La douleur se divise en plusieurs périodes pour les femmes veuves.

1re période—Désespoir, six semaines; ça se reconnaît à des vêtemens de laine, une coiffure et un fichu de crêpe noir et de gaze de laine (1). Le désespoir ne sied pas à tout le monde.

2e période—Douleur profonde, abattement, six semaines; on reconnaît la douleur profonde à la robe qui continue d'être en laine noire, et l'abattement qui a succédé au désespoir à une coiffure en crêpe blanc.

3e période—Chagrin adouci par les consolations des amis; on espère rejoindre l'objet regretté dans un monde meilleur. Ces mélancoliques sentimens durent juste six mois, et s'expriment par une robe de soie noire qui vient remplacer la robe de laine; la coiffure est encore en crêpe blanc.

4e période—La Providence cicatrise les plaies du cœur: à brebis tondue Dieu mesure le vent. Le regret n'a plus sa première vivacité que par intervalles; quelquefois on a l'air d'oublier sa perte, mais tout à coup une circonstance en apparence indifférente vient vous la rappeler et vous retombez dans votre douleur. Cependant, vous vous rappelez de temps en temps les défauts de l'objet aimé, mais pour y opposer ses précieuses qualités. Cela serait assez ennuyeux pour le monde; aussi, on est convenu de l'exprimer simplement par un mélange de blanc et de noir dans les vêtements: cela veut dire absolument la même chose; il ne s'agit que de s'entendre.

5e période.—Il n'y a plus qu'une mélancolie qui durera maintenant toute sa vie, six semaines. Cette touchante et gracieuse impression se manifeste par des vêtemens entièrement blancs, mais unis; on souffre moins de la perte que de la privation actuelle d'un époux.

Un homme, au contraire, qui a perdu sa femme, ne s'afflige que six mois, mais aussi comme il s'afflige! Il n'y a pas de variations; son désespoir plus court est en même temps plus intense: c'est du désespoir concentré. Il n'y a pas de degrés, il reste au même point pendant les six mois. C'est facile à reconnaître à son habillement noir, à un crêpe à son chapeau, à un gilet noir en drap, à des boutons noirs en jais à sa chemise. On a eu soin, de même que pour la veuve, de ne pas le laisser aller à l'enterrement de l'objet regretté; il en serait mort lui-même, et on lui a prodigué les raisonnemens pour le rattacher à la vie qu'il était décidé à abandonner.

Tout le temps que l'on est en deuil on se sert de cire noire pour cacher ses lettres, et l'on entoure de noir ses cartes de visite.

Dans les autres cas, pendant six semaines on porte de la laine, pendant six semaines de la soie, pendant les trois derniers mois on mêle le blanc au noir. Pour les oncles, tantes, cousins, cousins germains et issus de germain, ou s'affige pendant trois semaines, pendant quinze jours en noir, étoffe à votre gré, pendant huit jours en blanc et noir.

Quand on a quelqu'un en deuil dans ses amis ou dans ses connaissances, on lui doit une visite ou au moins une lettre de condoléance. Il est d'usage de mesurer ses discours sur la probabilité de la plus grande douleur possible, celle d'Artémise, par exemple, ou toute autre douleur célèbre. Fontenelle cependant jugea prudent d'envoyer à une jeune femme de ses amies qui venait de perdre un vieux mari, une lettre de condoléance en blanc, se réservant de la remplir trois mois après. Quand il fut requis de le faire, il commença: «Madame, je vous félicite......» C'est tout à fait contraire à l'usage.

Qu'une veuve perde un mari vieux, avare et méchant, qu'elle hérite d'une grande fortune et de sa liberté, vous n'en devez pas moins l'engager à ne pas se livrer au désespoir et à mettre des bornes à sa douleur, en ayant l'air de croire que c'est la loi et l'usage seulement qui l'empêchent de se brûler sur un bûcher.

MADAME DE GENLIS. «Je ne sais pourquoi on a modifié et arrêté successivement certaines manifestations convenues dans les deuils. Le deuil est l'image d'une douleur légitime et respectable. Les longs deuils ont toujours été l'une des preuves de la bonté des mœurs publiques.

«Jadis les veuves, tant qu'elles ne se remariaient pas, portaient à la cour un petit voile noir dans les jours de cérémonie, usage qui a subsisté jusqu'à la révolution, ainsi que celui de tendre en gris la chambre à coucher des veuves durant toute l'année de veuvage.»

MICHEL MONTAIGNE. «Les dames argiennes et romaines portaient le deuil blanc, comme les nostres avoient accoustumé et debvroient continuer de faire, si j'en estois creu. Les femmes de nostres temps réservent à estaler la véhémence de leur affection envers leurs marys perdus, tardif témoignage. Elles ont beau s'escheveler et s'esgratigner, je me soustiens de ce que Tacite: Celles qui sont moins affligées pleurent avec plus d'ostentation. *Jactantius mœrent quæ minus dolent.* Ne regardez pas à ces yeulx mouillez et à cette piteuse voix, mais à ce tinct et à l'embonpoinct de ces joues soubs ces grands voiles; c'est par là que la douleur parle françois.»

Quelle que soit la douleur de certaines héritières, il en est une plus grande encore: c'est celle qu'ils ressentiraient si celui qu'ils pleurent revenait à la vie.—C'est une des choses qu'il faut faire semblant de ne pas savoir. Pour ceux qui regrettent réellement les personnes qu'ils ont aimées, ils feront bien de ne pas s'en rapporter pour l'aspect d'une douleur réelle, et de porter leur deuil en dedans comme pour les amis, ces parens choisis par le cœur. Également, si vous connaissez de ces gens-là, par hasard, ne leur adressez pas de consolations banales, car il y a une partie d'eux-mêmes qui est enterrée avec leurs chers morts. Leur seule consolation et l'espoir de ne jamais oublier, de ne pas voir mourir dans leur cœur ceux qu'ils ont vus déjà mourir dans la vie. Montrez à ces affligés qu'ils n'ont pas tout perdu, et que vous les aimez.

Mais cela a peu de rapport avec la civilité.

Les Chinois portent encore le deuil en blanc. J'ai lu que les Turcs le portent en bleu, les Egyptiens en jaune, les Péruviens en gris. Les rois de France portaient le deuil en violet. C'est la tristesse de la pourpre. On ne porte pas le deuil du pape, puisqu'il ne quitte la terre que pour aller au ciel. Ceux qui aiment le pape doivent se réjouir, et penser qu'il ne perd pas la vie, mais qu'il gagne le ciel. *Non vita cripta, sed mors data.*

Les princes portent le deuil les uns des autres, comme étant une espèce différente des peuples.

A la mort de Cromwell, la cour de France prit le deuil. Mademoiselle de Montpensier seule refusa de le prendre. Il y a quinze ans, à la mort de je ne sais quel prince étranger, un grand nombre de bourgeoises parvenues s'avisèrent de porter le deuil comme à la cour. Quelqu'un, que je ne nommerai pas, s'avisa de remarquer que la mort d'un célèbre danseur de corde avait eu lieu au même moment, et il répandit le bruit que c'était sans aucun doute du danseur de corde que portaient le deuil ces bourgeoises qui n'étaient autorisées par aucun usage à porter celui du prince défunt. Cette plaisanterie arrêta l'élan. Mais on voit le ridicule se reproduire de temps en temps. Au moment où vous y pensez le moins, vous voyez en deuil une femme de votre connaissance. Vous n'osez d'abord lui demander qui elle a perdu: Est-ce son père, ou son oncle? Enfin, après tous les ménagemens possibles, vous risquez votre question d'une figure dolente et d'un ton de circonstance, et vous apprenez qu'elle a perdu quelque prince portugais ou un archiduc allemand. Le deuil de cour ne doit se porter que par ceux qui ont une charge à la cour, ou par ceux qui y sont domestiques. C'est toujours un peu faire acte de domesticité, que de porter un deuil qui n'est pas le signe d'un chagrin qu'on est au moins censé éprouver soi-même; il n'y a donc pas de quoi être fier, et surtout c'est une étrange vanité que de le porter sans y être forcé ni même autorisé par l'usage.

Les modes et les façons d'exprimer les mêmes sentimens changent sur ce sujet comme sur les autres. Les dames romaines portèrent le deuil pendant trente jours après la bataille de Cannes; les dames parisiennes, après l'invasion, en 1815, se purent se consoler qu'en dansant et en valsant aux bals que donnèrent les Russes et les Anglais.

Il s'est fait depuis quelques années une révolution dans les lettres de faire-part que les parens d'un mort envoient à leurs amis et à leurs connaissances pour leur annoncer «la perte douloureuse qu'ils viennent de faire.» Autrefois, on disait: «Nous avons l'honneur de vous annoncer la mort de ***,» puis, au bas de la lettre, en caractères beaucoup moins apparens, on ajoutait: De la part de M***, de M*** et de M***, etc.»

On donnait, comme il est décent de le faire, la place d'honneur au mort, et, comme il est naturel et raisonnable, c'était son nom qui le premier et seul d'abord frappait les regards.

Mais on a imaginé de remplir la page des noms des parens, après quoi on ajoute: «Ont l'honneur de vous faire part de la mort de M***,» de sorte qu'il faut éplucher trente noms pour trouver celui du mort, et qu'il n'est pas rare qu'en lisant la lettre avec quelque négligence, ou se trompe et on se mette à regretter un gaillard que l'on rencontre le lendemain dans la rue. Ce changement, contraire à la décence et à la raison, n'a pas d'autre fondement que l'usage qui place également d'écrire sur une lettre le numéro avant la rue: un caprice sans motif.

Il est pareillement assez difficile de démêler dans la liste à qui appartiennent les titres de parenté présentés pêle-mêle: «Ses père, mère, frères, oncles, cousins, petits-cousins, beaux-frères, etc.» Pour qu'une lettre de faire-part fût rédigée d'une manière à la fois convenable et raisonnable, il faudrait d'abord revenir à l'ancien usage de mettre le premier et en évidence le nom du mort, ensuite faire suivre chaque nom de parent du titre qui lui vient du défunt:

«De la part de M***, son fils, de M***, son cousin, etc.»

On a appelé longtemps en France reines blanches les veuves de nos rois, à cause de la couleur de leurs vêtements de deuil.

Les pères de Trévoux disent (1743) que le petit deuil se porte avec des rubans blancs, bleus et noirs.

Les veuves portaient autrefois à Paris et portent encore dans beaucoup de villes de province, un grand voile noir qui, posé sur la tête, les enveloppe entièrement.

Certaines veuves, dans les éclats de leur douleur pour la perte d'un mari, cherchent déjà à s'en assurer un second par cet échantillon de leur tendresse posthume.

On reprochait à une femme qui venait de perdre son mari après une union longue et heureuse de ne faire aucun étalage de son chagrin, et de ne manifester que négligemment sa douleur au deuil qui lui remplissait le cœur.

—C'est, répondit-elle, que je ne songe pas à me remarier jamais.

VAUVENARGUES. «Nos consolations sont une flatterie envers les affligés.»

Comme les gens affligés par devoir ont beaucoup de peine à jouer ce rôle aussi longtemps, qu'il est nécessaire ou convenu, il est d'une exquise politesse de leur fournir par la forme de nos consolations des raisons de ne pas le jouer trop longtemps.

ALPHONSE KARR.

(1) Ma blonde amie, hélas! tu vois sur mon visage
D'une prochaine mort le lugubre présage,
Et tu s'en demandé déjà la larme à l'œil,
S'il faut mettre un volant à ta robe de deuil.
Laisse, mon humble, [illegible], ces douleurs d'apprêt
Il leur faut [illegible] regrets le chagrin [illegible],
D'[illegible] trois mois sous le crêpe.—Les blondes
Se consolent plus tôt,—le noir leur va si bien!

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI SOIR, 7 SEPTEMBRE.

COTON—Le marché a été calme et les ventes se sont élevées à 1,800 balles, à des prix en plein.

TABAC—Les prix sont fermes et la demande est limitée.

SUCRE & MELASSES—Il s'est effectué très peu de ventes à des prix en plein.

FARINE—Il s'est arrivé que des marques inférieures et extra. Il s'est traité quelques petits lots aux prix que nous avons mentionnés dans notre dernière revue.

CEREALES—Il y a eu peu d'arrivages. Les détenteurs obtiennent 38 à 40 cts le boisseau pour les petits lots de maïs mélangé et jaune. L'avoine de St-Louis rapporte 38 cts le boisseau.

PORC—Les transactions se bornent que des lots en détail à $2 le baril de mess et $21 le mess ordinaire.

GRAISSE—La graisse de première qualité en barils et fréquins se vend de 12¾ à 12⅞ cts, et le choix 13 cts la livre.

JAMBON FUMÉ—Les détenteurs obtiennent 10¼ la livre des petits lots de plaines-côtes, et 8½ cts les épaules. Quelques jambons préparés ont été pris à 12½ cts la livre.

WHISKEY—Les petits lots de whiskey rectifié rapportent 21 cts le gallon.

FRET—Les armateurs ont haussé leurs prix. Le dernier affrètement a été de 7/16 d. pour le transport du coton à Liverpool.

CHANGE—La demande est très limitée. Nous répétons les cours de la place:

Sterling, 9¼ à 10¼. France, 5f. 15¼ à 5f. 2½.
Traites sur New-York, à 60 jours, 1¾ à 1⅞ p. c. d'esc.
Checks sur New-York, à vue, ¼ pour cent prime à pour
Traites sur Philadelphie à 60 jours, 1¾ à 2 p. c. d'esc.
" " Boston, " " 1¾ à 1⅞ p. c. d'esc.
" " la Havane de 5 à 6 jours, — à —

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
Steamship Orizaba, Laperla, pr Tabasco.
Navire Warbler, Westcott, pr Liverpool.
Goelette Falty, Silva, pr Havane.
" Adele, Schwarz, pr Mobile.

Arrivés Hier.
Steamship Louisiana, Forbes, d'Indianola via Galveston.
Navire Henry, Curtis, de Boston.
Barque Delphos, Lowell, de Boston.
" Mary Broughton, Curtis, de Boston.
Goelette Jenny Lind, Seagrove, de Pensacola.
" J T Bradford, Blakeney, de Pensacola.

STEAMBOATS.
Steamboat Fashion, Fagot, de la Balise, avec un chargement de riz, &c.
Steamboat Princess No 3, Holmes, de Vicksburg, avec un chargement de [illegible].
Steamboat Sleepy(?), Cox, de Bayou Sara, avec un chargement de coton, bois, &c.
Steamboat Guadeloupe, Key, d'Alexandrie, avec un chargement de [illegible].
Steamboat St Paul, Burdeux, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, grains, farine, saindoux, tabac, pommes, tabac, coton, &c.
Steamboat Sultana, Martin, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, plombs, tabac, coton, farine, whisky, &c.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

St Louis	Amaranth, Atchison	5 h P M
Covington	Lenora, Duncan	12 h M
Bayou Sara	Gipsy, Gibbs	5 h P M
Shreveport	Pontchartrain, McKay	5 h P M
Memphis	Western World, Norton	5 h P M
Vicksburg	Southern Belle, Coy	5 h P M
Opelousas	Sarah Gordon, Johnson	5 h P M

Décédée hier soir 7 courant, à l'âge de 11 mois, MARIE CALVERT, fille de ROBERT KNIGHT, et de dame MYRTHA BENIT. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après midi. Le convoi partira de chez son père, rue Bourgogne, No 116.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE.

LOUISVILLE, mardi 7 septembre.

Une dépêche télégraphique reçue de Memphis annonce que le bateau à vapeur Reindeer, parti de la Nouvelle-Orléans, s'est heurté à un chicot et a coulé à une petite distance en-dessous de Memphis. La plus grande partie du chargement est endommagée. Le bateau a sombré dans six pieds d'eau, et on pense pouvoir le relever dans quelques jours.

Steamer de la Californie.

NEW-YORK, 7 septembre.

Le steamer *Northern Light* est arrivé de San Francisco. Il a quitté ce port le 9 août. Il a à bord $819,000 en poudre d'or, et beaucoup de passagers. (Les nouvelles par ce steamer sont moins récentes que celles que nous avons eues par le *Daniel Webster*.—EDIT.)

BALTIMORE, 7 septembre.

Un incendie a éclaté en cette ville hier soir, et a détruit la grande distillerie de Martin Sellers & Co. ainsi que d'autres propriétés.

Marchés de New-York.

New-York, 7 septembre.

Le coton est toujours calme et les ventes d'aujourd'hui n'ont été que de 800 balles. Les middling Upland sont cotés 10 1/8 et les middling Orleans 10 1/2 et à la tenue. Les farines se maintiennent à $4 50 les State brands et 4 75 à 4 90 les marques du Sud. Le maïs mélangé a été en bonne demande à 72 1/2 et le jaune à 73 cts. le minot. Le porc vaut $19 50 le baril.

Rivière de l'Ohio.—Marché.

Pittsburg, 7 septembre.

Il n'y a guères que 2 pieds d'eau dans le chenal.

Cincinnati, 7 septembre.

La rivière continue à baisser: elle a perdu 12 pouces depuis hier. La farine est languissante à $3 25 et 3 30. Le whiskey vaut 18 3/4 le gallon.

ASSEMBLEE DU CLUB DE SCOTT & GRAHAM.—Une assemblée du Club aura lieu au Commercial Exchange, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Perdido, mercredi soir, 8 septembre, à 7 heures et demie. Les discours seront prononcés par MM. G. B. Duncan et J. W. Penn. Par ordre. W. MONROE, secrétaire.

☞ AVIS.—Le comité chargé des préparatifs du Barbecue de Madisonville, annonce qu'en raison du temps, annonce que la fête qui avait été fixée au 11, est différée pour le moment. Avis sera donné ultérieurement du jour où elle aura lieu. 8 sept—1

☞ M. FELIX GRIMA sera soutenu comme commissaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à l'élection qui aura lieu le 9 du courant par PLUSIEURS ACTIONNAIRES. 7 sep—2f

Vente à crédit de Marchandises sèches. ☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Blache & Co. No. 77, rue de Chartres. Les marchandises sont d'importation récente et les conditions avantageuses. 6 sept

Ornemens de salon et meubles de salle à manger. ☞ N. Vignié, encanteur, vendra ce matin, à 10 heures précises, au No 147, rue St-Louis, un joli ameublement de salon, ornemens, meubles de salle à manger, cristaux plaqués, porcelaine, etc. La vente commencera par un buggy, jument, harnais, etc.

BUREAU DES DIRECTEURS. Ecoles publiques—Troisième district. AVIS est par le présent donné que le comité d'examen se réunira jeudi prochain, 9 du courant, à 4 heures P. M., dans le local occupé par le recorder du troisième district, afin d'examiner les candidats qui se présenteront pour remplir la place de principal, devenue vacante dans une des écoles du dit district. 8 sep—2 E. [illegible], Secrétaire.

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles. Sous la direction de Mme CHARPAUX, Rue du Bayou, Encoignure Claiborne. NLLE-ORLÉANS—août 1852. CETTE MAISON d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment la faveur de la direction qui lui a été donnée. Jalouse de justifier la confiance des familles, Mme CHARPAUX est résolue à ne rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. Avec elle, elle s'est assurée du concours des professeurs les plus distingués. La maison qu'habite Mme Charpaux et dont elle a fait l'acquisition a été mieux appropriée à une institution de jeunes personnes; cet édifice vaste, très aéré, est situé dans la partie la plus élevée de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de grands appartements couronnés d'un jardin. L'étude de la langue anglaise est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu. Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation soignée. La religion, base de toute bonne éducation, est enseignée avec soin. La musique étant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, [illegible] CONDITIONS. [illegible]

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE NASHVILLE. Nlle-Orléans, 3 septembre 1852. A dépêche télégraphique suivante a été reçue par le bureau de la Compagnie, à Nashville. Nashville, 3 septembre 1852. M. W. B. Partee, Veuillez notifier à tous les détenteurs de polices d'avoir à présenter leurs intérêts en se faisant assurer de nouveau; il nous est impossible de faire face à nos engagements. (Signé) JAMES WALKER, Secrétaire. 3 sept—6f

P. A. KERRARD. No 60, rue du Canal, ancien No 13. REÇOIT en ce moment par le Sea Eagle et le Lemuel Dyer, du Havre, le Maid of Orleans, l'Oswego, la Creole, la Beatrice et les steamships Wm. Penn et Crescent City de New York, un assortiment complet de MARCHANDISES convenables pour la saison, qu'il vendra à bas prix. Il prévient particulièrement messieurs les habitans qu'ils trouveront toujours chez lui tous les articles convenables pour habillements de nègres. 6 sept—12

Graines fraîches Garanties. A. BACHELIER, Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste, Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé. VIENT de recevoir de France, par le navire Lemuel Dyer: [list of seeds]. La grande réputation qu'il s'est faite depuis qu'il réside ici, tant pour l'excellente levée de ses graines que pour le choix des espèces, le met à même de vendre à des prix très modérés.

Eaux-de-vie, rhum, liqueurs, etc. 25 QUARTS et 20 8me de pipe eau-de-vie, 1re preuve; 2/4 do do 1815; 2 8me do do 1795; 1 poinçon vieux rhum de la Jamaïque, 100 caisses liqueurs fines assorties; 50 do superfines do; 500 paniers anisette de Bordeaux; 25 caisses curaçao de Hollande; 22 do marasquin de Zara; 25 douzaines genièvre de Hollande, à vendre par FERBOS FRERES, 7 sept 247 et 249, Royale, enc. Dumaine.

VINS—200 cs. vin vieux Chat. Margaux et Lafitte; 100 do do Bel Air 1843; 50 do do Latour 1841; 50 do do Haut Brion 1846; 50 do 1/2 barreq. Chat. Margaux; 150 do vin blanc Haut Sauterne; 40 doux. vin de Malère London Particular; 50 doux. do Oporto; 10 do do Chambertin. A vendre par FERBOS FRERES, 7 sept—1m 247 et 249, rue Royale enc. Dumaine.

CITRONS de Palerme—100 caisses en très bon ordre, à vendre par B. VALLS, 7 sep 73 Magasins.

SUCRE de la Havane—Blanc et quebrado de 1re qualité, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 7 sep 34 Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane—450 sacs café en vert 1re qualité, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 7 sep 34 Vieille Levée.

TABAC Havane en feuilles—Un excellent lot, par "Vuelta Abajo," pour capes et tripes, en magasin, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 7 sep 34 Vieille Levée.

ATTENDU par le brick Mount Vernon—100 balles tabac de Cuba, de qualité supérieure, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 7 sep 34 Vieille Levée.

VIN de Xerez—30 barils; TABAC à chiquer de Lilienthal—7 barils; GRAINES pour oiseaux—13 barils & 13 sacs; HUILE d'olive—67 jarres; PIERRES à fusil—50; CAFÉ de la Havane—104 sacs; CHARBON pulvérisé—3 boucauts; NOIR animal—48 barils; TABAC de la Vieille—142 balles pour capes et tripes; RIZ de la Caroline—26 boucauts; SALSEPAREILLE—48 balles; SUCRE de la Havane—70 caisses blanc et jaune; CIGARES de la Havane—914 000 des meilleures marques; CITRONS de Palerme—100 caisses; VANILLE—1 caisse; CACAO de Guayaquil—16 sacs; AMANDES douces—54 coques; AMANDES à coques douces—54 sacs. A vendre par B. VALLS, 73, rue des Magasins.

CHAMPAGNE Schreider—25 paniers grandes et demi-bouteilles, en débarquement du navire Wm Sturgis, de Boston, à vendre par E. BREAU & Co. 32, rue Gravier.

AVIS AUX CONFISEURS. On offre à vendre à des termes avantageux, le magasin de CONFISEUR, situé encoignure Canal et Rampart. Ce magasin est bien achalandé, et sa position est des plus avantageuses. Pour plus ample informé, s'adresser à BERNARD TURPIN, 3 sept—10t 20, Vieille Levée.

CHAUX—1200 barils chaux fraîche du Cap Girardeau, en très bon ordre, à vendre par P. H. MONSSEAUX, Encoign. St-Louis et Robertson.

CIMENT—100 barils ciment hydraulique de New-ark, à vendre par P. H. MONSSEAUX, encoignure St-Louis et Robertson.

CHARBON de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée.

GENIÈVRE de Hollande—10 pipes Hollingers & Schiedam gin, sous le grain de la marque, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

RHUM de la Jamaïque—6 tierçons, pure preuve, vieux rum de la Jamaïque, sous les clefs de la douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

CACAO de Caracas—100 sacs, en magasin, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

PAPIER à cigares—34 balles, [illegible], à vendre par BERNARD TURPIN.

BRANDY—[illegible] à vendre par BERNARD TURPIN.

VIN ROUGE—100 barriques Bordeaux en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 20 Vieille Levée.

INDIGO—20 sérons caraque, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

GINGEMBRE—30 sacs blanc, en magasin, et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

BLANC DE CÉRUSE—100 barils [illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

VERRES—3,000 caisses verres à vitres français, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

MASTIC—20 barils en vessie, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

Fdo. DE FUENTES, J. CHALAMS. FDO. DE FUENTES & CO. Négociants Commissionnaires. IMPORTATEURS DE VIN DE BORDEAUX, EAUX DE VIE ET DE COGNAC DE LA MARQUE, ETC. 22, Vieille-Levée.

ENTREPOT DE TAPIS, 23, rue de Chartres. NOUS recevons de nouveaux genres de tapis de différentes sortes et venus du grand assortiment des genres suivants, à savoir: Tapis de velours et de Bruxelles, tapis de Bruxelles à 3 plis, ingrains et vénitiens, toile grasses, paillassons, nattes blanches et de couleurs, toile grasse pour planchers de 3 à 24 pieds de large, etc. A. BROUSSEAU & CO.

ATTENDU incessamment par le Tolesser, de Marseille—50 caisses vermouth, 200 do muscat Frontignan, 200 paniers huile Plagniol, grandes et demi bouteilles, 500 salaisons assorties, olives, anchois, capres et cornichons, 200 caisses eau de fleur d'oranger supérieure, 30 estagnons, 150 barriques vin rouge St Estèphe, à vendre par ANT. GIRAUD, 6sept 46, Vieille Levée.

ATTENDU incessamment par l'Archibald, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge bon ordinaire, 12 barriques vieux pour famille, 20 barils vin blanc vieux supérieur, 500 paniers avec pompes et bouteilles, 2 balles bouchons réguliers fins, à vendre par ANT. GIRAUD, 6sept 46, Vieille Levée.

EN débarquement du Lancaster, de Bordeaux: 30 barriques vin rouge St Julien Médoc, 150 caisses vin rouge St Julien Médoc, A vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

DAMEJEANNES, BOUTEILLES, &c—700 damejeannes de 5 gallons, 500 de 3, 1000 de 2, et 500 d'un gallon, 100 paniers bouteilles vides, 22 onces, 10 balles bouchons surfins, 50 ballots de 300 bouchons surfins. A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis.

VERMOUTH, &c.—50 caisses vermouth, diverses marques, 50 caisses absinthe, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE, &c—100 paniers huile d'olive fraîche, 50 caisses eau de fleur d'oranger, 10 caisses de 100 1/2 boites sardines, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St Louis.

VINS—100 barriques vin ordinaire St Julien et St Estèphe, 50 barriques vin St Julien pour familles, 150 caisses vin St Julien, 50 barils vin blanc Haut-Sauterne, 25 " vieux, 150 caisses, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis.

Vins rouges. 150 barriques vin bon ordinaire, différentes marques; 25 barriques St Emilion, au-dessus de l'ordinaire, 20 barriques Montferrand, au-dessus de l'ordinaire, 20 caisses vin St-Julien Médoc, 20 " vrai Chateau Léoville, à vendre par L. MAJESTE, 115, rue de Chartres.

HABILLEMENS. Reçu dernièrement par le navire Oswego et le steamer Empire City, un assortiment complet de MARCHANDISES Confectionnées pour l'été, telles que: Sacs, paletots, redingottes en mérinos, alpacas, toile, &c. &c. Pantalons en mérinos, cachemires, coutil, &c. Gilets de dessous, piqué, soie, toile, &c. Aussi:—Un grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, à vendre à bas prix chez le soussigné. H. HUARD, 40, rue Commune, en face le City Hotel.

Marchandises Nouvelles. Vêtements d'Hommes d'été. 30, rue de Chartres. REÇUS par les derniers arrivages de France et par les navires Isaac Allerton, Jessore, Galena et Empire City, de New-York. Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous venons de recevoir des ouvrages de France et du Nord. Un nouvel et grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes de la saison, que nous offrons en vente à des prix très modérés. LAGAY & LECAND, 30, rue de Chartres.

A VENDRE EN MAGASIN—250 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle; 25 caisses absynthe Suisse; 20 do fruits à l'eau de vie; 40 do cerises do; 25 do sardines 1/2 et 1/4 de boites; Cognac, &c. à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale.

FASHIONABLE STORE. Encoignure de Chartres et Conti. J. DUCOURNAU prévient ses amis et le public en général qu'il a reçu par les derniers arrivages de France un assortiment [illegible].

Mme. L. CLARET, Accoucheuse, Reçue par la Faculté de Paris, No 176, RUE BOURBON, Entre Toulouse et St Pierre.

Vente forcée pour cause de déménagement. LES soussignés ayant quitté leur magasin, qu'ils occupent à l'encoignure Bourbon et Toulouse, et s'étant transportés aux magasins dans celui de la Maison Rouge No 1, se trouvent avoir un surplus de stock qu'ils seront forcés à vendre sans aucune considération pour le prix coûtant. En outre du grand bon marché notre assortiment se compose aussi d'articles du premier choix et de meilleure qualité. U. LAROUSSINI & C. Maison Rouge No 1, sur la Levée, près le Marché aux Légumes.

AVIS. Le soussigné, ex commis de Lorrilhe & Co., et liquidateur de cette maison, [illegible] HENRY VALETON.

A louer—Une maison à étage construite en briques, rue Thalie entre celles Prytania et Naïades. S'adresser à X. LAMBERT, 62, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—Le soussigné ajoutera dans quelques jours à son stock de cigares de première qualité un lot de cigares de choix en débarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, importateur, No 38 Vieille Levée entre Bienville et Douane, et dans ses magasins No 22, rue St Charles, entre Commune et Gravier, et No 62, au coin des rues Royale et Douane.

Avis aux marchands de la campagne. Les soussignés ont l'honneur d'informer messieurs les marchands de la campagne qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un magnifique assortiment de chapeaux d'hiver pour hommes et enfans, qu'ils offrent à vendre à des prix très avantageux, savoir: Chapeaux de soie du tout genre et qualité, de feutre noir apprêté do do do. [illegible] ALBERT & TRICOU.

LE soussigné informe ses pratiques et le public, que n'ayant pu vendre les marchandises qui lui restent, il les offre à 40 et 45 pour cent la livre. Bassines, Casseroles, Alambics, Fontaines à soda, Moules à gelée et à pâtés, et pour gâteaux. Il continuera comme autrefois à fabriquer toute espèce d'ouvrage en tôle, cuivre &c. J. B. DUCRET, chaudronnier, No 14, rue St-Louis.

Damejeannes. EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre: 400 damejeannes de cinq gallons; 400 do de trois gallons; 400 do de un gallon, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

Saucissons de Lyon. 5 BARILS véritable saucissons de Lyon en débarquement du navire Sea Eagle, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

VIN MUSCAT—150 caisses Muscat de Lunel-Frontignan; 75 caisses muscat Frontignan, qualité supérieure, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

TABAC de la Vuelta—37 balles pour capes et tripes, en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins.

PEAUX—341 peaux, en débarquement de la goélette Bonita, venant de Vera Cruz, à vendre par FDO. DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Swan, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 60 barriques vin rouge St. Estèphe et Pauillac Médoc, 80 barils vin blanc Haut Barsac et Haut Sauterne. JOSEPH LANATA, No 11, Jefferson et 12 Toulouse.

FROMAGE de Hollande—300 fromages de Hollande, à vendre par JOSEPH LANATA, No 11 Jefferson et 12 Toulouse.

ATTENDU par le navire Toisser, de Marseille—100 caisses Vermicelli et macaroni d'Italie. 14 barils amandes sans coque, 1 balle amadou, à vendre par JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, 12 Toulouse.

CHANDELLES—200 caisses chandelles brévitées de blanc de baleine chimique, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, rue Bienville.

TABAC—15 balles feuilles tabac mexicain pour capes, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, rue Bienville.

VIN ROUGE—200 caisses vin rouge et vin blanc de première qualité, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, rue Bienville.

Appareil gazogène à l'usage des familles. LE seul approuvé par l'Académie de Médecine pour faire soi-même instantanément eaux de seltz, de Vichy, limonades gazeuses, vins mousseux, soda water, &c., à vendre par THEODORE FROIS, 14, rue du Canal.

BICARBONATE de Soude—126 barils devant arriver et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX—300 barils maquereaux, en débarquement du navire Roxanne, à vendre par AVET BROTHERS, Encoignure Bienville et Vieille Levée.

EN débarquement, par Cornelia et Adams Gray: 200 balles tabac en feuille, 40 paniers pour cigarettes, véritable Bas Perillos, 25 barils poudre, 25 sacs café supérieur de la Havane, Chocolat véritable Espagnol, 50,000 cigares de la Havane, à vendre par Y. GUADRA & Co, No 10, rue de la Douane.

El Eco de Ambos Mundos. Publié à Paris par D. IGNACIO BOIX. JOURNAL politique, littéraire, des modes, [illegible].

Vins rouges, vin blanc, &c. RUFUS DOLBEAR. IL est important pour les jeunes gens qui désirent être prêts pour la saison des affaires, de commencer à prendre des leçons, attendu qu'on trouve des emplois lucratifs en septembre et octobre. L'Académie d'Ecriture et de Tenue de livres de DOLBEAR, 56, rue du Canal (établie en 1832), est ouverte de 7 heures A. M. à 9 heures P. M., Classes particulières pour les Dames, comme d'habitude. RUFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal. ☞ Les personnes capables pourront gagner de $1000 à $3,000 par an.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. L'EPOQUE déterminée pour faire publier par cette Compagnie le 16 juillet dernier pour recevoir des propositions, ayant été trouvée trop insuffisante pour permettre de faire aucun préparatif nécessaire à la ligne, le dit avis est annulé et le 16 septembre 1852, est désigné comme le jour où devront être déposées au bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, No 17, Commercial Place, les propositions pour les entreprises de [illegible] suivants, savoir: [illegible] 6 septembre 1852. JAMES CLARKE, Ingénieur en chef.

BONNE OCCASION. On vendra à bas prix la goélette ELMINA, de 23 tonneaux; elle est toute neuve et a été construite en 1851, à Algers, est très bien équipée et tout complète; elle est parfaite et peut être employée immédiatement, pour faire le cabotage sur le fleuve. Pour les conditions, s'adresser au No 34, rue Bienville.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle-Orléans, 5 août 1852. A une assemblée de la Direction tenue ce jour, les préambules et résolutions suivants ont été adoptées: Attendu que la mort de Christopher Adams Jr a créé une vacance parmi les Commissaires élus le 3 août 1850, pour mettre à exécution les clauses de l'acte initulé «Un acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens» jusqu'en 1859; En conséquence, Il est résolu, qu'une assemblée des actionnaires de la dite Banque aura lieu à la maison de la Banque le 9me jour de septembre prochain, pour l'élection par les dits actionnaires, d'un Commissaire pour remplir la dite vacance. Les actionnaires sont priés de venir personnellement ou de se faire représenter. Par ordre. HENRY PEYCHAUD, Caissier pro tem.

Compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas. Nouvelle-Orléans, 23 août 1852. LES actionnaires de cette Compagnie sont par le présent notifiés qu'un versement de dix pour cent sera dû et payable au bureau de la Compagnie, au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse, soixante jours après la date du présent avis. Par ordre du bureau des directeurs. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. Bureau du Grand Chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas, Nouvelle-Orléans, 21 août 1852. DES PROPOSITIONS cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au premier lundi d'octobre prochain pour ouvrir, préparer et niveler les premiers cinquante milles du chemin au-dessus d'Alger. Les plans et le cahier des charges pourront être examinés au bureau après le 20 septembre. JAMES G. GIBBES, Ingénieur en chef. 23août

Terre pour un dépôt à Alger. Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas. Nouvelle-Orléans, 26 août 1852. AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau de cette Compagnie jusqu'au 23 de septembre prochain, pour la vente de la quantité de terre, cultivée ou non cultivée, située entre la limite intérieure de Duverjeville et du Canal Verret, qui sera nécessaire à la construction de dépôts pour le commerce de cette voie. On peut obtenir des renseignements au bureau de cette Compagnie, relativement à la quantité de terre voulue, laquelle peut varier selon l'étendue et la nature du terrain. Les propositions devront porter sur l'en tête: "propositions pour un dépôt." Par ordre du bureau des directeurs. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

INSTITUTION GOUBAULT, No 184, rue Toulouse. PAR suite de motifs de santé et leur modique ambition étant comblée, les directeurs de cet établissement se retirent. Ils saisissent cette occasion pour remercier les parens et le public des encouragements qu'ils ont reçus et mérités. M. et Mme Goubault recommandent tout particulièrement à la confiance des familles M. et Mme Bourcier, qui prendront la direction de l'établissement. Les estimables et habiles professeurs attachés à l'institution y resteront employés. A dater du 1er septembre, M. et Mme Bourcier seront les directeurs; le 1er octobre l'établissement passera sous leur immédiate direction. On invite les familles à venir visiter l'établissement qui sera complètement remis à neuf.

INSTITUTION DE Mme LE TELLIER. MME LE TELLIER, ex-Principale de l'École publique, rue Bourgogne, 1er district (école), ouvrira le mercredi, 1er septembre 1852, une maison d'éducation, où toutes les branches d'une instruction solide seront enseignées, en anglais et en français, par les meilleurs professeurs. Les ouvrages à l'aiguille ainsi que les arts d'agrément seront montrés avec un soin particulier. Le nombre de pensionnaires qui doit inaugurer le nouvel établissement de Mme Le Tellier ne lui permet pas d'en faire l'ouverture rue Bourbon comme cela avait été annoncé, c'est rue Dauphine, entre Ursulines et St-Philippe, que le pensionnat sera formé. Ce vaste local ne laisse rien à désirer pour le confort et l'agréable, la cour et les dortoirs sont spacieux et aérés.

COLLEGE WASHINGTON. M. W. G. WILLIAMS ayant raffermi sa santé par un séjour d'une année sur les bords du lac, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera la réouverture de son instruction, sous le titre ci-dessus, au No. 70, rue de l'Esplanade, lundi 6 de septembre. Il n'épargnera aucune peine pour que son collège soit à même de soutenir la concurrence avec les premiers établissements de ce genre dans la Nouvelle-Orléans. M. Williams sera secondé par les meilleurs professeurs de français, et il a fait choix de professeurs compétents pour toutes les autres branches d'instruction. CONDITIONS.—Enseignement de l'anglais et du français: Demi pension $5 par mois. Elèves agés de plus de 12 ans $3 do, moins de 9 ans $3 do, payable à la fin de chaque mois. S'adresser pour plus amples renseignements à l'honorable J. Slidell, au juge Rost et à J. L. Frérot, au docteur J. H. Lewis, à C. B. Leblanc, à J. B. Faget, à L. Leteau, à P. K. Wagner, à J. N. Merle, et à W. C. C. Claiborne.

INSTITUT MILITAIRE DE L'OUEST. Drennon Springs, Henry County, Kentucky. LA session annuelle de l'Institut commence le premier lundi de septembre, et la session d'été [illegible]. Les communications doivent être adressées au Col. E. R. JOHNSON, Surintendant, ou à SMITH & JOHNSON, agents, 67, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, agents de l'Institut Militaire de l'Ouest.

AVIS. LOUIS DUCOURNAU, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES ÉTRANGÈRES ET DU PAYS, a transporté son MAGASIN du No 135, encoignure des rues St-Louis et Chartres au No 32, rue de Chartres, entre les rues Douane et Canal, ancien magasin [illegible]. Nlle-Orléans, 1er septembre 1852.

Institutrice demandée. ON demande immédiatement une dame française capable d'enseigner le français. [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

Institutrice demandée. ON demande sur une habitation à la côte, une institutrice, pour enseigner le Français et la musique. On préfère une demoiselle. S'adresser par lettre au bureau de poste, boite B, No 11.

MARCHANDISES ASSORTIES—40 caisses attendues par le navire Sea Eagle, venant du Havre, et à vendre par les soussignés—soit: Un assortiment complet de marchandises françaises et suisses, telles que: gants, indiennes, articles de modes, fantaisies de Paris. RICHARD ALDIGE & Co.

Bandages de Paris. NOUVELLEMENT reçu, un grand assortiment de Bandages fins de Burat et autres fabricants de renom à Paris. F. F. DUCONGE, 28 rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Lancaster, venant de Bordeaux: 400 barriques vin rouge, 20 do vin blanc, 300 barils do, 20 demi-barriques vin blanc 1846, 1096 caisses vin rouge, 101 caisses vin blanc. CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

HUILE d'olive en demi-bouteilles—107 caisses huile d'olive, de la marque "Croce" en demi-bouteilles, en débarquement et à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

CHARBON DE PITTSBURG. DIX MILLE barils de charbon de Pittsburg, frais et de première qualité, actuellement en débarquement et à vendre à soixante-cinq sous le baril délivré en ville. SPENCER FIELD, 18, rue Poydras.

CHARBON ANTHRACITE. DEUX-CENTS boucauts de la meilleure qualité de charbon Red-Ash, de Philadelphie, pour l'usage des familles, à vendre par SPENCER FIELD, 18, rue Poydras.

CHARBON CANNEL ANGLAIS ET ECOSSAIS. TROIS-CENTS tonneaux de ce superbe charbon, importé de Liverpool et de Glasgow, d'une qualité extra, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, par SPENCER FIELD, 18, rue Poydras.

VIN rouge—40 bques. en débarquement de la barque Flora, venant de Bordeaux, à vendre par E. DECHAMPS, 67 rue Condé.

EN débarquement de la barque Flora, de Bordeaux: 50 caisses de 12 bouteilles Fruits au jus Toyamonne jeune. 200 pots Moutarde diaphane Bornibus frères, à divers aromates, première qualité à vendre par J. B. PREAU & Co., 28, rue Gravier.

Chemises, Chemises. LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton, qui ne peuvent être surpassées tant pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites. FRANCIS FABRE & CO., 22, Magasins.

A. STURKENBOOM & ETERNOD, 44, rue Bienville, encoignure Chartres. VIENNENT de recevoir en débarquement des navires E. B. Summer et Québer, et offrent à la vente aux prix de manufacture, 9 caisses contenant un riche assortiment de bas, chaussettes, caleçons et chemises de peau, [illegible].

DEVANTURES DE CHEMINÉES EN FONTE. Avec Grilles complètes. LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers, seuls agents pour la vente en cette ville de ce nouvel article, qui doit remplacer indubitablement les devantures de cheminées en bois, [illegible] L. FOSSIER & Co.

LIQUIDATION. Grands sacrifices. $250,000 DE MARCHANDISES SECHES EN LIQUIDATION, PAR M. R. Haggerty & Frere, Coin rue du Canal et Nvle rue Royale. ☞ S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au-dessous du prix de vente. Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices. Nous prions aussi particulièrement nos anciennes pratiques de vouloir bien venir nous visiter afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage à ce qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES. Nous avons maintenant en magasin: 3,000 pièces Toile d'Irlande; 670 pièces Toile à drap 5 à 12/4; 19,000 pièces Guvre; 2,000 pièces Serviettes damassées; 6,000 pièces Nappes damassées; 2,500 Damassé en pièces; 5,500 Services de toile; 500 pièces Platilles; 4,000 pièces Bretagne; 2,000 pièces Estopilles; 6,000 pièces Toile de Paris; 2,000 pièces Toile de Courtray; 500 pièces Russie blanc; 400 pièces Russie écru; 5,000 pièces Coton blanc; 1,000 pièces Toile d'habitant; 500 pièces pour rideaux de galerie; 25,000 LAINES BAS ANGLAIS. Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

100,000 mètres BAREGES DERNIÈRE MODE; 500,000 mètres Jaconas à 20 et 25 cts la verge; 100,600 verges Jaconas à 15 cts la verge; 100,000 verges Organdis riches. NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETE PRES DE $40,000 DE CET ARTICLE, NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES. $35,000 de Marchandises unisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud. [illegible] Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle. [illegible] A moitié de leur valeur. [illegible] Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises sont vendues au moment où le magasin demeurera constamment ouvert à l'encan.

MARCHANDISES NOUVELLES! Récemment reçues par le steamer Wm. Penn, par SIMPSON, 50, rue Canal. Un chargement considérable [illegible]. VINGT-CINQ POUR CENT au-dessous des cours habituels. Au nombre de ces marchandises se trouvent: 1000 pièces Batiste, 5000 pièces Gingham, Foulards de soie, Jaconats, Mantilles en dentelles, Robes, Marchandises Sèches, POUR HABITATION, MENAGE, et de Nouveautés. SIMPSON, 50, RUE CANAL.

Steamship Benj. Franklin. LE soussigné prévient les dames de la Nouvelle-Orléans [illegible]. Mousselines imprimées, Jaconat français, Barège imprimé, Indienne anglaise, Ginghams, Organdis, Batiste d'Ecosse, Mitaines brodées, Gants de fil, Bas de fil d'Ecosse, Bas de soie écrue, Bas à jour, etc. P. & E. REILLY & Co, Encoignure Royale.

Toiles sur Paris, l'Angleterre et New York, à A. J. DENISTOUN & Co.

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION. A VENDRE—S'adresser à G. TOURNE, 75, rue Condé ou au No. 8.

Corsets français, sans coutures, reçus, à vendre au magasin de mercerie. P. JAQUES, No 62, rue de Chartres.

INONDATION. AVIS AUX PLANTEURS. Couvertures de Z. Granier. H. DE GOLK & RIFFLARD—Seuls agents aux Etats-Unis, ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et marchands qui font usage des couvertures de Granier pour leurs nègres, de se procurer de bonne heure, n'ayant que 30 balles sur toute l'année au lieu de 3 à 600 balles de la quantité habituelle de recevoir. Les manufactures de Z. Granier ayant été emportées par l'inondation ne peut par conséquent remplir la quantité voulue pour cette année.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Lancaster, de Bordeaux: 30 quarts vieux cognac première preuve, 20 huitièmes do, 24 barriques vin rouge Langoiran, 7 balles bouchons fins de 10 milles, No 2, 6 do do 10 milles, No 3. V. & R. MAIGNAN.

EN débarquement de la barque Swan, de Bordeaux: 10 pipes vieux cognac Sauvignon, 20 caisses fraises au jus Jh Penthon, Bazanc, 10 barils prunes d'Agen, 10 caisses do do en jarres. A vendre par J. B. PREAU & Co., 33, rue Gravier.

EN débarquement du navire Lancaster, de Bordeaux: 12 barriques vieux vin supérieur St-Estèphe, 50 caisses cerises à l'eau-de-vie. A vendre par J. B. PREAU & Co.

VIN BLANC—50 barils Haut Sauterne en débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 62 rue des Magasins.

A VENDRE en débarquement du navire Swan, arrivé du Havre: 3 tonneaux véritable fromage gruyère, à vendre par J. N. CURIEN, enc. Condé et Dumaine.

ATTENDU par le navire Eastern Queen du Havre: 10 caisses absinthe Ed. Pernod, à vendre par J. N. CURIEN, enc. Condé et Dumaine.

EN magasin—20 paniers vin de Champagne demi-bouteilles [illegible], à vendre à bas prix, par J. N. CURIEN, enc. Condé et Dumaine.

SUCRE—250 caisses sucre de la Havane, jaune et brun, en débarquement du P. Soule, à vendre par S. DE VISSER & Co.

157,000 CIGARES—Cabanas y Carvajal, Cabaga, Ugues, [illegible], du brick P. Soulé, venant de la Havane, à vendre par S. DE VISSER & Co.

TABAC DE CUBA—100 balles tabac de Cuba, de 1re qualité, pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par S. DE VISSER & Co.

SUCRE DE LA HAVANE—650 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin, et à vendre par S. DE VISSER & Co.

A VENDRE, en débarquement de la barque Swan, venant de Bordeaux, 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, par F. ROUMIEU, No 20 rue St Louis.

EN débarquement du navire Lancaster, sur la levée, 79 barriques vin rouge bon ordinaire, 20 barriques vin blanc. BOYER FRERES, Enc. Moreau et Marigny.

CAFÉ Rio—200 sacs prime vert en magasin et à vendre par JOSEPH MITCHEL.

EN débarquement de la barque Swan venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge Mont Ferrand à vendre par E. DECHAMPS, enc Condé No 67.

Cerises à l'eau de vie. 50 caisses de la récolte de 1852, à vendre au débarquement du navire Oneida, de Bordeaux, par FRED. LOUIS, 26, rue de la Douane.

MORUE—300 quarts de morue en débarquement et à vendre par AVET & BROTHERS, Bienville et Vieille Levée.

RIZ—300 sacs en magasin et à vendre par AVET & BROTHERS.